

Document d'entrée en relation

Vous avez choisi de confier à un professionnel réglementé et contrôlé la mission de vous assister. Le présent document, résume toutes les informations légales qui doivent avoir été communiquées au Client dès le début de leur relation.

L'activité de conseil en gestion de patrimoine porte sur deux domaines, juridiquement encadrés :

- LE CONSEIL EN STRATEGIE PATRIMONIALE :
 - requiert la **compétence juridique appropriée**
 - relève du statut de **conseil en investissements financiers** (CIF)
- LE CONSEIL EN INVESTISSEMENT PATRIMONIAL :
 - l'intermédiation financière relève du statut de **conseil en investissements financiers** (CIF)
 - l'intermédiation en assurance relève du statut de **courtier en assurance**
 - l'intermédiation en crédit relève du statut d'**IOBSP**
 - l'intermédiation immobilière relève du statut d'**agent immobilier**.

GLOBAL PATRIMOINE® satisfait aux conditions d'exercice de la totalité de ces activités et intervient en qualité de conseiller non-indépendant, au sens de la directive européenne MIF II, applicable à partir de 2018.

Règlement général sur la protection des données (RGPD) :

Les informations recueillies sont enregistrées par Roland LEPESANT et Thibault CHARLET dans un fichier informatisé, pour la constitution du dossier du Client, la prestation de conseil et d'intermédiation, puis le suivi de ce dernier dans la durée. Elles sont destinées à GLOBAL PATRIMOINE® et, possiblement, à ses partenaires et fournisseurs, voire aux autorités de tutelle de GLOBAL PATRIMOINE®, dans la cadre d'un contrôle de son activité.

Les données sont conservées pendant cinq ans à compter de la cessation de la relation contractuelle entre GLOBAL PATRIMOINE® et son Client et sont destinées à la gestion de la clientèle, la souscription et la gestion des contrats, le suivi de la clientèle, le traitement des réclamations, l'exécution d'obligations légales, l'utilisation d'outils informatiques. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant le Cabinet aux adresses postale ou électronique ci-dessous. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Dans le cadre du secret professionnel, la confidentialité des informations est garantie, dès le premier contact.

Activité de conseil en stratégie patrimoniale

Roland LEPESANT et Thibault CHARLET sont associés au capital de GLOBAL PATRIMOINE®.

Immatriculation à l'ORIAS, www.orias.fr ; n° 07006040 ; Conseiller en investissements financiers (CIF), référencé auprès de l'Association nationale des conseils financiers CIF (Anacofi-CIF) ; www.anacofi.asso.fr, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), www.amf-france.org ; activité contrôlable par l'AMF ; Médiateur de l'Anacofi : 92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS, compétence exclusive pour des différends entre professionnels et pour toutes les activités de conseil patrimonial ; Médiateur de l'AMF : 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02.

GLOBAL PATRIMOINE® s'est engagé à respecter intégralement le Code de bonne conduite de l'Anacofi CIF, disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

L'activité de conseil juridique et fiscal peut être menée accessoirement à une mission patrimoniale.

Roland LEPESANT est titulaire d'un DEA de droit privé (Rennes) et d'un DES de gestion de patrimoine (Clermont-Ferrand).

Thibault CHARLET est titulaire d'un Master II de droit, économie et gestion de patrimoine (Valenciennes).

Ils sont certifiés *European Financial Planner*™.

Activité de courtage en assurance de personnes

Immatriculation à l'ORIAS, www.orias.fr ; n° 07006040 ; activité contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest 75009 PARIS, <https://acpr.banque-france.fr/>; intermédiaire d'assurance de catégorie B : non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ; sur demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles il travaille peut être communiqué ; conseil de niveau 1 : proposition d'un contrat cohérent avec les exigences et les besoins du client en matière d'assurance ; Médiation de l'assurance : TSA 50110 - 75441 PARIS Cedex 09, www.mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur.

Activité d'IOBSP (intermédiation en opérations de banque et en services de paiement)

Immatriculation à l'ORIAS, www.orias.fr ; n° 07006040 ; activité contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest 75009 PARIS, <https://acpr.banque-france.fr>. IOBSP en qualité de mandataire non exclusif exerçant en vertu d'un ou de plusieurs mandats non exclusifs provenant d'un ou plusieurs établissements de crédit ou de paiement (article R519-4 du Code monétaire et financier) ; Médiation de la consommation : ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES, www.anm-conso.com.

Activité de transaction sur immeuble

GLOBAL PATRIMOINE® NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFETS OU VALEURS AUTRES QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SA COMMISSION ; carte professionnelle n° CPI 5906 2018 000 030 837, délivrée par la CCI de Grand Lille ; activité contrôlable par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ; Médiation de la consommation : ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES, www.anm-conso.com.

Activité de consultant en formation professionnelle

Activité complémentaire à l'activité de conseil en gestion de patrimoine.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 31.59.05095.59, auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) du Nord – Pas-de-Calais. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Assurance de responsabilité civile

Assurance de responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de : AIG Europe Ltd – Tour CB21 – 16 place de l'Iris – 92400 COURBEVOIE – Contrat n° 2.401.395/RD00024120Z-OC100000152.

Plafonds de garanties par période d'assurance

Conseil en investissement financier : 1.000.000 € ; Conseil juridique exercé à titre accessoire : 70.000 € ; Courtage d'assurance : 3.000.000 € ; Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement : 1.000.000 € ; Transaction sur immeuble : 250.000 €.

Garantie financière

Non approprié.

Mode de facturation et rémunération

Honoraires d'étude

Honoraires d'étude forfaitaires, définis dans la Lettre de mission jointe.

Tarif horaire : 200 € HT, soit 240 € TTC.

Mode de rémunération d'intermédiation et types d'accords

Courtage d'assurance :	Intermédiation bancaire ou financière :	Transaction immobilière :
commissions versées par les Compagnies d'assurances	honoraires ou commissions versés par la banque ou l'établissement financier	honoraires versés par le commercialisateur ou le promoteur
conventions de courtage	conventions de distribution	conventions de distribution

Le Client est informé que pour tout acte d'intermédiation, GLOBAL PATRIMOINE® est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion, qui est au maximum de 50% de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du Client, une information plus précise sera fournie à sa demande une fois connus les supports préconisés et choisis.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, GLOBAL PATRIMOINE® sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, GLOBAL PATRIMOINE® peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, GLOBAL PATRIMOINE® évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Partenaires et fournisseurs principaux

- Inter Gestion – Investis Dom – Norma Capital – Odyssée Venture – Primonial – Sofidy (conseil en investissements financiers)
- Alptis – Axa Thema – Entoria – Generali Patrimoine – Met Life – MMA – Selencia Patrimoine (courtage d'assurance)
- Crédit Agricole Consumer Finance (IOBSP)
- Angelys Group – Groupe François 1^{er} – Myriad – Norvefa (transaction immobilière)

La liste des autres partenaires et fournisseurs avec lesquels GLOBAL PATRIMOINE® a un accord sera communiquée sur simple demande.

Mode de communication

GLOBAL PATRIMOINE® est susceptible d'utiliser tous les moyens de communication et d'échange usuels ou nécessaires : entretiens en rendez-vous présents ou en visio-conférences, appels téléphoniques, courriers postaux, messages électroniques. Les rapports et préconisations sont fournis sur supports durables, aux formats papier ou PDF.

Traitement des réclamations

Modalités de saisine du Cabinet

Pour toute réclamation, votre Conseiller peut être contacté par courrier, téléphone ou messagerie aux coordonnées ci-dessous :

18 avenue du Peuple Belge – BP 41 – 59009 LILLE Cedex
03 20 55 86 68
contact@global-patrimoine.fr

GLOBAL PATRIMOINE® s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au Client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Modalités de saisine d'un médiateur

Le Médiateur de l'Anacofi, le Médiateur de l'AMF, la Médiation de l'assurance, la Médiation de la consommation peuvent être contactés aux adresses ci-dessous :

- PATRIMONIAL : Médiateur de l'Anacofi : 92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS
compétence exclusive pour des différends entre professionnels et pour toutes les activités de conseil patrimonial
- CIF : Médiateur de l'AMF : 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02
www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf
- ASSURANCE : Médiation de l'assurance : TSA 50110 - 75441 PARIS Cedex 09
www.mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur
- IOBSP : Médiation de la consommation : ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES
www.anm-conso.com
- IMMOBILIER : Médiation de la consommation : ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES
www.anm-conso.com

Document établi en deux exemplaires originaux, dont l'un a été remis au Client, à _____, le _____,

signature du Client

signature du Conseiller en Gestion de Patrimoine